

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 290 (Rect)

présenté par

M. Favennec, M. Demilly, M. de Courson, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,  
M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Piron, M. Reynier,  
M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 2 BIS**

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« toute personne ayant qualité et intérêt à agir, telle que »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de supprimer la mention "toute personne ayant qualité d'agir et intérêt à agir" qui est trop vague. L'action en réparation du préjudice écologique doit être ouverte à une liste bien précise d'acteurs.